

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2008 à 20 heures 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille huit et le **mercredi dix décembre à 20 heures** le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : 28 novembre 2008

Date d'affichage : 28 novembre 2008

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX - Elodie LELARDOUX - Gilles DONGUY - Elie BERARD – Jean-François POUPON – Michèle DANANCIER - Robert SEVE – Françoise BILLOUD – Bruno GAILLARD et Éric GUILLERMIN.

Absents excusés : Jean-Claude GONOD

Secrétaire : Dominique COLIN

* Le compte rendu de la réunion du 21 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT MAINTENANCE POUR LE BATIMENT DE L'ECOLE : VERIFICATION DU SYSTEME D'ALARME INCENDIE ET ET DU SYSTEME DE DESENFUMAGE

Monsieur le Maire

- explique au Conseil Municipal que dans le cadre des mesures liées à la sécurité contre les risques d'incendie dans un établissement scolaire, un contrat de vérification des installations de détection incendie et désenfumage doit être conclu.
- annonce que le contrat de maintenance de vérification du système d'alarme incendie et désenfumage du bâtiment de l'école souscrit auprès de l'entreprise CHUBB Sécurité arrive à échéance le 31 décembre 2008,
- présente la nouvelle proposition de contrat à compter du 1^{er} janvier 2009. Le contrat sera ensuite prorogé par tacite reconduction par période de douze mois sans que sa durée totale n'excède 5 ans (années 2009 à 2013 incluses).

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, Le Conseil Municipal :

ACCEPTE le contrat de CHUBB SECURITE pour la maintenance des installations de détection incendie et vérification du système de désenfumage pour le bâtiment de l'école avec effet au 1^{er} janvier 2009, et pour une durée de cinq ans. (années 2009 à 2013 incluses)

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

ECLAIRAGE PUBLIC

1°) Renouvellement du contrat d'entretien d'éclairage public avec CEGELEC

Le Maire et l'adjoint délégué à la voirie :

- rappellent au conseil municipal que le contrat pour l'entretien de l'éclairage public souscrit auprès de CEGELEC 01960 PERONNAS arrive à son terme des quatre ans,
- donnent lecture de la nouvelle proposition de tarif pour le renouvellement du contrat sur la base du cahier des charges établi par le Syndicat d'Electricité.

Après avoir ouï l'exposé et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE les termes du nouveau contrat d'entretien d'éclairage public proposé par CEGELEC en excluant les chapitres :

II de l'article D : une tournée mensuelle de vérification et de détection des foyers défectueux

II de l'article E I : visite périodique d'entretien intermédiaire

IV de l'article 14 A : nettoyage des appareils pour lesquels la commune souhaite une intervention intermédiaire

IV de l'article 14 B : forfait pour une visite mensuelle et le forfait d'intervention pour le remplacement de plaque de numérotation, par point lumineux

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer ce contrat pour l'entretien de l'éclairage public établi pour une durée de quatre ans (2009 à 2012).

2°) Devis pour remplacement systématique des lampes

Le Conseil Municipal accepte les devis pour le remplacement systématique de 99 lampes de l'éclairage public par l'entreprise CEGELEC pour un montant de 3 252.20 € H.T. La commune percevra une subvention du syndicat intercommunal d'électricité à hauteur de 80 % du montant HT.

MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES BLANCHETS

Le Maire

- rappelle le coût des travaux de la deuxième tranche d'assainissement,
- informe que la Commune n'a pas réalisé la totalité des recettes prévues au budget 2008 et qu'il est souhaitable de réaliser un emprunt pour ne pas imputer de charge supplémentaire au titre de l'assainissement sur le budget général,

Le Conseil, après avoir pris connaissance des diverses propositions, et après en avoir délibéré,

DECIDE de recourir au financement ci-dessous exposé et de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre Est :

- Montant : 50 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 4.90 %
- Fréquence de remboursement **annuelle**,
- **1^{ère} annuité le 10 septembre 2009, correspondant à un taux équivalent de 4.90 %**

INDIQUE que les fonds seront débloqués en totalité et seront inscrits sur le budget assainissement (M49) de l'année 2009,

S'ENGAGE à inscrire à son budget annexe (assainissement), les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

ASSURANCE GROUPAMA POUR LA TONDEUSE ISEKI

Le Maire :

- rappelle au conseil l'acquisition d'une tondeuse ISEKI de type SF 303 VR/RL,
- donne lecture de la proposition de contrat d'assurance faite par GROUPAMA pour ce matériel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition de contrat d'assurance faite par GROUPAMA pour un montant annuel de 198 € et à compter du 1^{er} janvier 2009,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

PROJET ECOLE –

DECISION DE PRINCIPE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION

Dominique COLIN, responsable de la commission scolaire et maire adjoint présente les conclusions des travaux de la commission des affaires scolaires :

- rappelle que le projet annoncé de la nouvelle équipe municipale était de réaliser une nouvelle école. Lors du conseil municipal du 13 mai 2008 une délibération a été prise pour lancer une consultation pour une étude de faisabilité finalement confiée à la DDE. Cette démarche est arrivée à terme fin novembre.

- Les résultats de l'étude rendue comportent les éléments suivants :

- Le diagnostic de l'école existante a mis en exergue certains dysfonctionnements dus à la configuration du bâtiment.

- L'analyse a montré que la démographie de la commune a beaucoup augmenté sur la dernière décennie. Mais la dynamique de construction se tasse sur les dernières années malgré le nouveau PLU.

Les effectifs scolaires ont augmenté progressivement pour atteindre les 80 élèves cette année. Les projections montrent que ce niveau d'effectif est assuré pour les 3 prochaines années. Il se situe juste au-dessus du seuil de l'Inspection académique (78) pour attribuer une quatrième classe. Pourtant celle-ci n'a pas été ouverte en septembre 2008. La présence d'un taux élevé d'enfants par classe, avec plusieurs niveaux de cours par surcroît, est de nature à rendre plus difficile les conditions d'exercice pédagogique. C'est plus contraignant pour les enfants et c'est plus fatigant pour les enseignants.

Dans cette hypothèse, les besoins en termes de fonctionnalité, de surface et de coût ont été évalués.

- L'hypothèse du réaménagement du bâtiment existant doit s'abstraire d'une modification de la structure principale du bâtiment qui nécessiterait une remise aux normes très coûteuse. Elle supposerait également le coût d'une opération à tiroir pour accueillir les enfants durant le chantier.

- L'hypothèse de la création d'un groupe scolaire complet a été étudiée sur 3 sites au regard des enjeux de développement durable. Le coût de ce projet est estimé entre 1 700 K€ et 2 250 K€.

- Le choix pour la commune est de 3 ordres :

- ✓ Le conseil municipal peut choisir de ne rien faire, de limiter le potentiel de construction sur la commune et d'attendre que les effectifs scolaires baissent pour rester à 3 classes dans l'école existante.
- ✓ Le conseil peut aussi prendre le risque ambitieux d'emprunter largement pour créer un groupe scolaire neuf qui rendrait la commune attractive.
- ✓ Le conseil peut enfin choisir une solution intermédiaire d'un emprunt raisonnable pour construire en extension de l'existant une moitié d'école neuve.

- La construction d'une école est une responsabilité qui incombe à la commune pour plusieurs générations. C'est un équipement auquel les familles sont très attentives. Son attractivité assure l'arrivée de nouvelles familles et le renouvellement des populations. Une école neuve est aussi une chance accrue de réussite et d'épanouissement pour les enfants.

La période actuelle de crise économique et financière ne laisse pas espérer de marges pour augmenter les prélèvements fiscaux sur les familles ou les entreprises pour financer le projet d'école.

La proposition de la commission des affaires scolaires est de ne pas inscrire la commune dans une nouvelle période de déclin et d'immobilisme, ni de prendre le risque d'endetter lourdement la commune. Il s'agirait donc de faire une extension de 2 classes pour les enfants les plus petits (maternelle/CP). Le cout est estimé à 1 000 000 € HT.

- Il faut alors vérifier la capacité de la commune à assumer une capacité d'autofinancement et de remboursement d'emprunt à la hauteur de cet investissement. Gilles Donguy rapporte les conclusions de la commission des finances en sa séance du 9 décembre. Sur les dernières années la commune a dégagé une capacité d'investissement stable à hauteur de 160 000€.

En 2008, la commune n'a réalisé que 80 000€ de dépenses d'investissement (sur le budget général). Il reste donc une capacité de financement de l'ordre de 80 000€.

L'exercice budgétaire de cette année illustre qu'il apparait possible de prévoir de façon réaliste un niveau d'investissement annuel (comprenant les remboursements d'emprunts) de 50 000€ pour le projet d'école.

M. le Maire souligne l'importance de cette décision qui engage la commune pour plusieurs années en faisant le choix d'un investissement durable à destination de la jeune génération qui représente l'avenir de la commune.

*Après avoir entendu les exposés du Maire-adjoint, conseiller, Maire et délibéré,
le Conseil Municipal :*

ACCEPTE à l'**unanimité** la solution de réaliser l'extension du groupe scolaire existant par la construction d'un bâtiment dans lequel seraient créés deux classes maternelles et les locaux annexes (soit une surface nouvelle d'environ 400 m²) pour un investissement d'environ 1 000 000 € HT.

REMBOURSEMENT SINISTRE VEHICULE PAR GROUPAMA ASSURANCES

Le Maire :

- indique au Conseil Municipal qu'une déclaration a été faite en date du 05 septembre auprès de l'assurance GROUPAMA pour le sinistre du véhicule PARTNER : vitre de la porte arrière gauche
- informe avoir réglé la facture auprès du garage GAMBÉY pour un montant de 176.63 euros,
- indique avoir reçu le règlement de GROUPAMA pour un montant de 176.63 euros et précise qu'il est nécessaire de faire une délibération pour accepter ce chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le chèque de l'assurance GROUPAMA pour un montant de 176.63 € concernant ce sinistre,

AUTORISE le Maire à signer le titre de recette correspondant.

SECURITE : DEVIS

Patrick BAVOUX

- présente le devis de l'entreprise Fer et Âme pour la réalisation d'un garde corps en acier pour l'escalier d'accès au parking Garavand pour un montant TTC de 1 367.59 €. Il informe que l'entreprise réalisera gracieusement une arche décorative. Le Conseil Municipal charge la commission voirie du choix de la couleur.

- indique que les travaux de la matérialisation des voies de roulement et les passages pour piétons ont été réalisés.

- informe que le panneau de limiteur de vitesse sera en place le 15 décembre pour une durée de 8 jours.

PROJET PÔLE PETITE ENFANCE - RESEAUX

Jean-François NALLET rappelle la délibération du 20/02/2008 concédant une partie de la parcelle ZC 12 située au Poisiat à l'euro symbolique à la Communauté de Communes du Canton de Coligny. Cette délibération indiquait que les réseaux seraient à la charge de la Communauté de Communes du Canton de Coligny. Concernant ce dernier point, le syndicat d'électricité ne peut avoir comme interlocuteur que les communes et non les communautés de communes. De ce fait, un remboursement sera demandé à la Communauté de Communes du Canton de Coligny dès que les travaux de réseaux seront terminés.

Les travaux devraient commencer le 12 janvier si la météo le permet.

Il faut également envisager de déplacer la plateforme des points d'apport volontaire.

BULLETIN MUNICIPAL et LA PLUME

Le bulletin municipal est chez l'imprimeur. Il sera diffusé la première semaine de janvier.

Jean-François NALLET souhaite remercier particulièrement Françoise BILLOUD pour le travail qu'elle a accompli.

La Plume de Bénv n°3 a été distribuée. Les articles ont provoqué quelques réactions.

TELETHON

L'association des Amis du Rugby de BENY-VILLEMOTIER a organisé le 6 décembre un relais intercommunal au départ de BENY, en vue de récolter des fonds pour le téléthon. Cette année, il y a eu moins de participants. La collecte s'est élevée à 1 136 € pour le canton.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Appel à projet pour la plantation de haies : Pour la commission environnement, Dominique COLIN informe l'assemblée que suite à la diffusion du journal « la Plume de BENY » plusieurs personnes se sont déclarées intéressées. Le dossier de candidature de la commune doit être finalisé avant le 1^{er} mars 2009.

Le conseil accepte à l'unanimité que la commune s'associe les services du CAUE pour faire le diagnostic des haies existantes à l'échelle de la commune et pour analyser l'intérêt des propositions de plantation au regard des enjeux de paysage, de qualité des eaux superficielles, de biodiversité...

Une réunion devrait avoir lieu avec chacun des exploitants agricoles, et l'association foncière.

Une exposition sur le bocage sera présentée lors de la cérémonie des vœux. Une réunion se tiendra en janvier pour toutes les personnes intéressées par le projet.

Congrès des Maires à Paris : Le Maire présente au conseil le débat auquel il a assisté au congrès et concernant la clarification de l'organisation territoriale. (Débat avec Jean Luc WARSMANN, Président de la commission des lois à l'Assemblée Nationale).

Indemnité du personnel : Le Maire informe l'assemblée de la délibération prise en 2005 et des montants alloués à chacun.

Atelier de la Danse : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de l'assemblée générale. Il y a 28 inscriptions en moins par rapport de l'année passée. L'équilibre financier est très difficile à maintenir. Le bureau de l'association décide de réaliser un gala le 12 juin prochain. Le conseil décide de soutenir cette manifestation.

L.G.V. : Une visite terrain sur la LGV Est aura lieu le 15 décembre au cours de laquelle seront privilégiés des sites faisant l'objet d'un traitement acoustique, d'un jumelage autoroutier et de la remise en l'état d'une base travaux : Elie BERARD et Bruno GAILLARD sont désignés

Une nouvelle association est créée contre les nuisances ferroviaires « Association des Riverains de la Ligne de la Bresse » (ARLIB).

Délibération : PROJET L.G.V. RHIN RHÔNE

Par courrier reçu le 6 novembre 2008, Monsieur le Directeur Régional de Réseau Ferré de France, a invité les acteurs des territoires par le projet de la branche sud de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Rhin Rhône, à apporter leur contribution sur le contenu des études préliminaires en cours.

Après avoir pris connaissance du dossier d'information communiqué et intitulé « Études préliminaires – tome 2 octobre 2008 »,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

RAPPELLE sa délibération du 05 mars 2008 inscrite dans le recueil des contributions Réseau Ferré de France du mois d'avril 2008 :

- précisant que le territoire des communes du Canton de Coligny est déjà traversé par d'importantes infrastructures,
- s'opposant à ce qu'une nouvelle coupure vienne encore morceler le territoire,
- excluant un tracé de la branche sud de la LGV Rhin Rhône, qui suivrait l'autoroute A39,
- et demandant que soit utilisé le tracé de la ligne ferroviaire de la Bresse, en procédant, le cas échéant, aux travaux de modernisation et rectifications nécessaires,

REFUSE catégoriquement les propositions de Réseau Ferré de France en l'état, à savoir les deux fuseaux à l'Est et le fuseau à l'Ouest de notre canton,

PRECISE que plusieurs associations se sont constituées pour exprimer le même point de vue

DEMANDE instamment à Réseau Ferré de France de revoir à la baisse la vitesse proposée dès le sud de Saint Amour (Jura) et d'étudier un nouveau tracé avec des courbures plus accentuées, dans des secteurs moins contraints par l'habitat et l'agriculture.

DEMANDE à ce que cette nouvelle étude fasse dès à présent l'objet d'une réelle concertation et par conséquent que les élus soient pleinement associés à son élaboration.

PRECISE que les priorités de notre Commune sont la protection des populations de nos villages, de nos hameaux, contre les nuisances, et la protection du patrimoine naturel et agricole.

Grève du 20 novembre 2008 : Les trois institutrices ont fait grève, le dispositif du service d'accueil a été mis en place pour 12 élèves le matin et 9 l'après midi.

Avis de naissance : Isis DESVIGNES domiciliée au Bourg. La naissance a eu lieu à domicile le 26 octobre. La dernière naissance ayant eu lieu sur la commune date de 1956.

SATESE : Suite à la visite effectuée le 21 octobre sur le site de la station d'épuration, les performances épuratoires demeurent très satisfaisantes.

Transports des déchets dangereux et non dangereux : Pour information, la commune a reçu le récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport sur route de l'entreprise LDBI du 13 novembre 2008. Sa validité est de 5 ans.

Immatriculation véhicule : Par circulaires du 13 novembre 2008 et du 16 décembre 2008, le Préfet de l'Ain informe la population sur les modalités de mise en œuvre du nouveau système d'immatriculation des véhicules neufs à compter du 15 avril 2009, des véhicules d'occasion à compter du 15 juin 2009.

Il informe également de la mise en œuvre d'une nouvelle taxe de 4 € (valeur 2009) sur les cartes grises qui est destinée au financement de l'agence nationale des titres sécurisés, chargée de la délivrance des immatriculations à vie des véhicules.

Décès de M. NOUVELLON : Lecture de la carte de remerciement adressée par la famille.

Patrimoine – inventaire : Le service du patrimoine du Conseil Général et de l'Évêché ont établi un inventaire de l'ensemble des objets et mobilier religieux de l'Église ; un classeur a été remis en mairie.

Permanence député : La permanence du député Xavier BRETON aura lieu le samedi 13 décembre en mairie de COLIGNY de 9 h 30 à 12 h.

Assemblée générale Don du Sang : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu et informe qu'il n'y aura plus de prélèvements à Bénny du fait du nombre insuffisant de donneurs. Malgré tout, l'amicale est très active.

Pour information, à Marboz il y a 231 donneurs dont 23 nouveaux et à Bénny 12 donneurs et aucun nouveau.

Assemblée générale de la FNACA : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu. Tout se passe bien.

Assemblée générale FASILAGYM : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu et informe qu'il y a un nouveau professeur.

Assemblée générale de la Pêche : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu et indique que le nouveau président est Gérard BABAD.

Assemblée générale du Comité des Fêtes : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu avec des changements au niveau du bureau. Les manifestations organisées sont de beaux succès.